

# Chemin de l'arboretum du prieuré

Venon-Canappeville-Villettes



Pays du Neubourg  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## L'ITINÉRAIRE

- 1 À la pointe de la place de la mairie de Venon, tourner à gauche chemin Saint-Saturnin. Emprunter le chemin de la Retraite en cheminant en lisière de bois.
- 2 60 mètres avant la route, rentrer dans le bois à droite et ensuite tourner à gauche. Au niveau de l'habitation, prendre à droite puis à la route, se diriger à droite. À la sortie des Landes, rentrer sur le centre de formation en élevage de Canappeville, dépasser le prieuré et laisser le pigeonnier sur la droite.
- 3 Dans le virage, après avoir dépassé la chapelle, prendre le chemin à droite pour entrer dans l'arboretum. Suivre le cheminement. À la 2<sup>ème</sup> intersection tourner à gauche et continuer sur le chemin principal.
- 4 Après la descente, tourner à gauche et remonter vers la route. Puis tourner à droite deux fois. À la croisée des chemins, prendre à gauche. À la route D113, prendre à droite. ATTENTION : cette route est peu empruntée mais sinueuse, soyez prudent.
- 5 Au pont, prendre le sentier à droite et suivre le cheminement principal. À l'intersection, à proximité du village de Villettes, prendre à gauche, puis à droite pour traverser la rue principale D60.
- 6 Continuer tout droit et prendre la 1<sup>ère</sup> à droite vers le château de Villettes. À la route, tourner à droite et à gauche au carrefour.
- 7 Quitter la rue principale et tourner à la 1<sup>ère</sup> à droite. À la fourche, prendre à droite et à la prochaine intersection à gauche en continuant tout droit. Une fois sorti du bois, prendre à gauche pour rejoindre la place de la mairie.

## TEMPS FORTS

- Venon. L'église Saint-Saturnin du XVIII<sup>e</sup>.
- Canappeville. L'Arboretum, le prieuré Notre Dame des Bois, la chapelle, le pigeonnier et sa statue de Notre Dame des Bois (sur le Centre de Formation en Élevage).
- Villettes. L'église Saint-Germain du XVIII<sup>e</sup> siècle, un manoir avec son colombier à colombage du XVII<sup>e</sup>, un ancien château fort devenu ferme fortifiée, le château de Villettes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## FOCUS sur l'arboretum de Canappeville

Créé en 1952, il fut consacré à la plantation et à l'observation des résineux, ainsi qu'à l'implantation de feuillus exotiques dès 1960. L'arboretum s'étend sur 7,5 hectares offrant un chemin balisé de bornes explicatives pour découvrir les essences de nos régions mais aussi des arbres rares venus d'Amérique et d'Asie comme un séquoia, un cèdre du Liban, un hêtre du Chili, un épicéa d'Orient, un sorbier des Oiseleurs... En accès libre toute l'année!

## BON À SAVOIR

- Venon: Un distributeur automatique de pommes de terre et autres produits locaux. 24h/24
- Canappeville, sur le centre d'élevage: Une table de pique-nique à l'entrée de l'arboretum. Tous les jours de 16h à 17h: vente de lait de ferme; possibilité d'assister à la traite.



Création et entretien du circuit par la communauté de communes du Pays du Neubourg. Office de tourisme : 02 32 35 40 57  
www.tourisme.paysduneubourg.fr



A. Cèdre du Liban de l'arboretum



B. Chapelle du prieuré Notre Dame des Bois



C. Côte ombragée du GR26



D. Eglise de Villettes au loin



E. Âne de château de Villettes

Distance : 13,5km Durée : 3h30 Dénivelé : 157m Difficultés : Moyenne ATTENTION : Le circuit emprunte la route D113 sur 1km570  
Chemins non goudronnés : 30% Balisage : PR (jaune) + GR (Rouge et blanc) Coordonnées GPS départ : 49°10'21.9"N-1°03'04.0"E

## Quelques astuces pour partir en toute tranquillité...

- ✓ Rester sur le chemin balisé
- ✓ Veiller à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- ✓ Ne pas camper, fumer ou faire de feu
- ✓ Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- ✓ Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- ✓ Ne pas cueillir de plantes
- ✓ Se renseigner sur les périodes de chasse auprès des communes ou sur le site [www.fdc27.com](http://www.fdc27.com)

